



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) révisé

Par arrêté n° 17/2026 en date du 07/08/26, le Président du Syndicat mixte SCoT Cœur du Faucigny a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Cœur du Faucigny arrêté le 27/01/26.

Le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné une Commission d'enquête composée de Mrs L'HEVEDER Olivier et PENDOLA Patrick, présidée par Monsieur Hervé GIRARD, Commissaires enquêteurs. Monsieur Jean-Louis PRESSE est commissaire suppléant.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement Stratégique" (PAS) et déclinées dans le "Document d'Orientations et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Diversifier, renouveler et développer l'offre de logement,
- Accompagner l'environnement économique, commercial et touristique,
- Favoriser une agriculture diversifiée,
- Préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raisonné pour les centres urbains,
- Préserver les acquis de la ruralité,
- Partager et protéger nos paysages et leurs richesses,
- Préserver nos grands équilibres naturels,
- Assurer une coordination des mobilités internes et externes au territoire,
- Assurer des interfaces de qualité avec les territoires voisins.

L'enquête publique se déroulera du 07/09/2026 à 09 h 00 au 09/10/2026 à 16 h 30 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

en version dématérialisée :

- sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/coeurdufaucigny/>
- sur le site internet du Syndicat : <https://www.coeurdufaucigny.com/>

- sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous et en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après.

En version papier :

- Au siège du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny situé 44, place du Village 74130 Faucigny ;
- Dans les lieux suivants :
 - Siège de la Communauté de Communes Faucigny Glières sis 6 place de l'Hôtel-de-Ville 74130 Bonneville
 - Siège de la Communauté de Communes Arve et Salève sis Maison Cécile Bocquet – 160 Grand rue 74930 Reignier-Esery
 - Siège de la Communauté de Communes Quatre Rivières sis 28 chemin de la Ferme Saillet 74250 Fillinges
 - Siège de la Communauté de Communes Vallée Verte sis 131 Rue de la Vallée Verte 74420 Boège
 - Dans les lieux des permanences indiquées à l'article 6 du présent arrêté aux heures d'ouverture des Mairies.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;

- d'une part sur les registres d'enquête dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/coeurdufaucigny/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la commission d'enquête SCoT Cœur de Faucigny 44 place du Village 74130 Faucigny ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : coeurdufaucigny@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels du Syndicat, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/coeurdufaucigny/> et sur le site du Syndicat <https://www.coeurdufaucigny.com/>

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Comité Syndical en vue de son approbation.

Le Syndicat est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de M. le Président du Syndicat, 44, place du Village 74130 Faucigny.

Cet avis sera publié au siège du Syndicat, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public
CCFG	6 place de l'Hôtel-de-Ville 74130 Bonneville	Du lundi au vendredi : 9h - 12h 13h30 - 17h
CCAS	Maison Cécile Bocquet - 160 Grand rue 74930 Reignier-Esery	Lundi au jeudi 9h à 12h – 14h à 17h vendredi 9h à 12h – 14h à 16h
CCVV	Maison de la Vallée Verte 131 Rue de la Vallée Verte 74420 Boège	Lundi 9h – 12h30 /14h – 19h Mardi 9h – 12h30 /14h – 17h30 Mercredi 9h – 12h30 /14h – 17h30* Jeudi 9h – 12h30 /14h – 17h30* Vendredi 9h – 12h30 *Plages horaires sur RDV
CC4R	28 chemin de la Ferme Sallet 74250 Fillinges	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Siège du Syndicat Mixte SCoT Coeur du Faucigny	Mairie de Faucigny 44 place du village 74130 Faucigny	Mardi : 14h00 – 18h00 Jeudi : 14h00 – 18h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et horaires suivants :

Date	Lieu de permanence	Adresse	Horaires
7 septembre 2026	Mairie de Bonneville	2, place de l'Hôtel de Ville, 74130 Bonneville	10h00 – 12h00
	Mairie de Mégevette	88, route de la Vallée du Risse, 74490 Mégevette	15h00 – 17h00
	Mairie de Boège	50, rue du Bournou, 74420 Boège	18h00 – 20h00
8 septembre 2026	Mairie de Viuz-en-Sallaz	1040, avenue de Savoie, 74250 Viuz-en-Sallaz	10h00 – 12h00
10 septembre 2026	Mairie de Reignier-Ésery	197, Grande Rue, 74930 Reignier-Ésery	15h00 – 17h00
12 septembre 2026	Mairie de Habère-Poche	1, place de l'Église, 74420 Habère-Poche	10h00 – 12h00
15 septembre 2026	Mairie de La Muraz	1, place de la Mairie, 74560 La Muraz	17h00 – 19h00
16 septembre 2026	Mairie de Glières-Val-de-Borne	Place de la Mairie, 74130 Glières-Val-de-Borne	10h00 – 12h00
17 septembre 2026	Mairie de Viuz-en-Sallaz	1040, avenue de Savoie, 74250 Viuz-en-Sallaz	15h00 – 17h00
21 septembre 2026	Mairie de Reignier-Ésery	197, Grande Rue, 74930 Reignier-Ésery	10h00 – 12h00
22 septembre 2026	Mairie de Boège	50, rue du Bournou, 74420 Boège	9h30 – 11h30
23 septembre 2026	Mairie de Mégevette	88, route de la Vallée du Risse, 74490 Mégevette	10h00 – 12h00
	Mairie de Habère-Poche	1, place de l'Église, 74420 Habère-Poche	10h00 – 12h00
24 septembre 2026	Mairie de La Muraz	1, place de la Mairie, 74560 La Muraz	10h00 – 12h00
	Mairie de Bonneville	2, place de l'Hôtel de Ville, 74130 Bonneville	15h00 – 17h00
28 septembre 2026	Mairie de Glières-Val-de-Borne	Place de la Mairie, 74130 Glières-Val-de-Borne	10h00 – 12h00
2 octobre 2026	Mairie de Reignier-Ésery	197, Grande Rue, 74930 Reignier-Ésery	15h00 – 17h00
	Mairie de La Muraz	1, place de la Mairie, 74560 La Muraz	16h00 – 18h00
	Mairie de Habère-Poche	1, place de l'Église, 74420 Habère-Poche	16h00 – 18h00
6 octobre 2026	Mairie de Glières-Val-de-Borne	Place de la Mairie, 74130 Glières-Val-de-Borne	10h00 – 12h00
8 octobre 2026	Mairie de Viuz-en-Sallaz	1040, avenue de Savoie, 74250 Viuz-en-Sallaz	15h00 – 17h00
9 octobre 2026	Mairie de Bonneville	2, place de l'Hôtel de Ville, 74130 Bonneville	15h00 – 17h00
	Mairie de Mégevette	88, route de la Vallée du Risse, 74490 Mégevette	10h00 – 12h00
	Mairie de Boège	50 rue du Bournou, 74420 Boège	14h00 – 16h30